



DÉCISION  
de versement d'une aide à la cybersécurité  
**FLEXOCOLOR**

Communauté urbaine  
développement économique  
Sous des dispositifs

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES-MÉTROPOLE

VU le règlement n°2023/0251 de la commission du 12 décembre 2023 relatif à l'application des articles L57 et L58 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne sur les aides de l'Etat;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L522-2 et L523-1;

VU la délibération n°13 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et son dispositif d'aide à la cybersécurité;

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEI concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité;

VU la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise FLEXOCOLOR le 17 juin 2023.

VU l'avis simple de la commission mise en date du 06 octobre 2023.

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité le résultat attendu par la collectivité urbaine de Limoges, à savoir une amélioration de la sécurité IT (SI) permettant d'assurer la surveillance et la gestion continue des opérations de sécurité mais également de faire effectuer une prestation de toute nécessité afin de détecter des menaces et de prévenir les attaques et les accès non autorisés et de garantir la sécurité et la fiabilité correcte;

CONSIDÉRANT que l'aide financière, net réalisable à hauteur de 50 % des dépenses HF réalisées, cette assistance ne pouvant être supérieure à 10 000 € HT;

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HF réalisées est de 18 624 € HT, en application du règlement, les modalités de versement sont les suivantes : 10 000,00 € - 5 000 €

0,01 € HT

Distribuer à l'entreprise FLEXOCOLOR la somme net réalisable à hauteur de 10 000 € HT.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à imprimer et signé par l'entreprise FLEXOCOLOR et remis au service chargé de la collectivité urbaine.

Diriger les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 12 Nov. 2023

Le Président de Limoges Métropole,  
Gauthier DUCOURTIEN

Président du conseil - Membre du conseil  
du conseil de la métropole  
Mme C. PELISSIER-DUCOURTIEN

Cette décision sera également objets d'une notification auprès de l'Etat.

## DÉCISION

# Décision de versement d'une aide à la cybersécurité à l'entreprise FLEXOCOLOR

1 DOCUMENT - Publié le 17 Novembre 2025

**27506.pdf**  
(.pdf, 106,5 Ko)

**TÉLÉCHARGER**